

voire entier concours et de faire tout en votre pouvoir auprès de la députation, pour faire adopter cette mesure.

Le comité de régie fait rapport qu'à la prochaine séance le sujet suivant sera soumis à l'étude: "*Fièvres puerpérales*".

Et la séance est ajournée au second lundi de mars à Joliette.

ALBERT LAURENDEAU,
Secrétaire.

CHRONIQUE

LE MÉDECIN ET LES SOCIÉTÉS MÉDICALES

Je viens de lire la Constitution et les règlements de l'Association médicale du district d'Ottawa. Ma première pensée est de féliciter les confrères intelligents de ce district sur leur esprit d'organisation et les complimenter sur les bons résultats déjà obtenus.

Vraiment, il faut que les médecins du district d'Ottawa s'estiment entre eux et se respectent encore plus, pour accomplir une œuvre semblable, la seule, soyons-en sûrs, qui puisse commander l'estime et le respect du public.

Depuis quelques années, la profession médicale de notre province s'est réveillée et a pris de l'avant vers la parfaite organisation. Ça été d'abord les sociétés médicales, puis nos congrès de médecine qui ont donné le branle.

Cependant, pour avancé que soit le mouvement médical dans telle ou telle partie de notre province, il reste encore trop de districts où la routine, alliée à l'esprit d'apathie maintient l'ancienne coutume de se mépriser entre confrères! Là, jamais de réunions entre collègues et, naturellement, pas de sociétés médicales; c'est même chose rare que de voir un confrère de ces districts assister à nos congrès de médecine.

Il existe actuellement chez nous vingt-deux sociétés médicales de langue française, cependant notre province comprend un plus grand nombre de districts! Pourquoi pas autant de sociétés que de districts?